

## § III. — TROISIÈME DATE EXACTE

*Coincidence de la Pâque et de la Passion  
avec un vendredi.*

1. La Pâque des Juifs. — 2. Deux faits certains. — 3. Troisième fait à conclure. — 4. Dessein de la Providence. — 5. Conclusion.

1. LA PAQUE DES JUIFS. — La donnée chronologique, que nous allons étudier dans ce paragraphe, est une des questions historiques et théologiques les plus intéressantes, en même temps que l'une des plus compliquées. Avant donc de déduire la solution chronologique qui s'y rattache, nous croyons devoir l'exposer ici, avec le plus de clarté et de brièveté possible.

Dieu lui-même, dans le Pentateuque, avait fixé la célébration de la Pâque au quinzième jour de la première lunaison du printemps. L'agneau pascal devait être immolé dès la veille au soir ou le quatorzième jour du mois, un peu avant le coucher du soleil, et il devait être mangé au commencement de la nuit suivante, laquelle appartenait tout entière au quinzième jour, selon la manière de compter le temps chez les Juifs. Ce quinzième jour était le premier, le plus grand et le plus solennel de cette fête, qui durait sept jours consécutifs, et il était absolument défendu de faire aucune œuvre servile durant ce grand jour de la Pâque.

A partir du quatorzième jour de Nisan, à midi, commençait l'usage des Azymes ou pains sans levain et, pendant les sept jours suivants, on ne mangeait que de cette sorte de pains. De là la coutume d'appeler ce temps fête des Azymes, aussi bien que fête de la Pâque; car la fête

consistait à la fois dans l'immolation de l'agneau pascal et dans la manducation du pain azyme.

Cette fête contenait ainsi le plus admirable symbolisme de la Pâque des chrétiens; ou plutôt, prophétie grandiose et vivante, pendant quatorze siècles elle figura, chaque année, le double sacrifice que devait réaliser, en ce même jour et en ce même lieu, le véritable Agneau pascal: le sacrifice sanglant de la croix joint au sacrifice non sanglant du pain eucharistique. Et, comme si ce n'était pas assez de ces quatorze siècles où la Pâque se fit au lieu même de l'immolation du Christ; les Juifs répandus aujourd'hui par toute la terre, et après dix-huit siècles d'exil, font encore cette fête symbolique au même temps que les chrétiens célèbrent le grand anniversaire de la Rédemption des hommes. Les débris d'Israël mangent encore les pains sans levain, au même temps que les chrétiens participent aux nouvelles Azymes devenues le corps du Sauveur.

O fête de Pâques, fête des fêtes, fête de tous les grands passages de Dieu vers l'homme et de l'homme vers Dieu, fête de la délivrance, de la rédemption et de l'éternelle résurrection! Pourquoi ne pas énumérer ici les mystères et les gloires que tu rappelles: la promesse de salut qui, au premier printemps du monde, put seule consoler Adam de la perte de l'Eden (1); plus tard le peuple de Dieu sortant de l'Egypte et de la servitude; puis les grands mystères de la Pâque nouvelle: le corps du Christ donné en nourriture, le sacrifice du Calvaire enfin con-

(1) D'après d'anciennes traditions, rapportées par le juif Philon (*De mundi opificio*), et autorisées par le concile de Césarée, en Palestine (en 198 É. C.), le monde se trouvait à l'équinoxe du printemps, lorsqu'il sortit des mains du Créateur. — Dans le symbolisme du culte juif, la fête de Pâque figurait le passage à travers les épreuves de cette vie, et la fête des Tabernacles le repos dans la possession des joies éternelles.

sommé, le Dieu ressuscité déléguant à ses ministres le pouvoir d'absoudre; dans les siècles suivants, le chrétien purifié et sanctifié ressuscitant avec son Dieu, et, dans l'avenir, cette dernière Pâque qui sera le passage des Elus aux splendeurs divines, au paradis éternel!

Elle était belle, dans l'ancienne Jérusalem et sous le ciel oriental, cette nuit sainte, entièrement éclairée par la première lune du printemps, alors que tout un peuple participait au festin de l'agneau et redisait les hymnes de sa délivrance.

Il est plus beau encore, dans l'Eglise du Christ, ce jour que le Seigneur a fait entre tous les autres, et dans lequel le chrétien, chantant l'*alleluia* de la résurrection, vient recevoir son Dieu et puise à l'autel une nouvelle vie; tandis qu'autour de lui la nature entière ressuscite, elle aussi, et, rejetant le blanc linceul des neiges de l'hiver, donne les nouvelles fleurs du printemps.

Et il sera encore mille fois plus beau, dans la Jérusalem céleste, le jour de la Pâque suprême et de la résurrection générale, quand les saints se relèveront pour suivre le triomphe de l'Agneau!.....

La grande Pâque de la Passion est le centre et la raison d'être de toutes les autres. Il est donc important d'en fixer ici l'époque précise.

2. DEUX FAITS SONT CERTAINS, d'après l'Evangile: 1° la mort du Sauveur est arrivée un vendredi; 2° la veille de ce jour, ou le jeudi soir, Notre-Seigneur a fait la Pâque légale avec ses apôtres.

Il n'y a jamais eu le moindre doute sur le premier de ces deux faits, c'est-à-dire sur la coïncidence du jour de la Passion avec un vendredi.

Quant au second, l'Evangile et la tradition sont également formels pour l'attester: les trois premiers évangélistes rapportent au *premier jour des Azymes* (14 Ni-

san) l'ordre donné par Notre-Seigneur de préparer la Pâque: « *Le premier jour des Azymes, quand ils immolaient la Pâque* », dit saint Marc; ou bien, suivant saint Luc: « *Le premier jour des Azymes arriva, dans lequel il fallait immoler la Pâque* (1). » Conformément à l'ordre donné par le Sauveur, Pierre et Jean « *préparent la Pâque* », et, pendant ce repas, Notre-Seigneur dit lui-même à ses apôtres: « *J'ai ardemment désiré manger cette Pâque avec vous avant de souffrir.* » La tradition affirme pareillement que Notre-Seigneur a réellement fait la Pâque dans la nuit du jeudi au vendredi; l'Eglise même se plaît à rappeler ce fait dans sa liturgie et à le chanter dans ses hymnes (2).

3. TROISIÈME FAIT. — Mais, la Pâque tombant régulièrement un vendredi, les Pharisiens et avec eux la majeure partie de la nation ont dû la remettre au lendemain, samedi, en vertu d'une fausse tradition consacrée dans la règle de *Badu*. (Voir plus loin, *VII<sup>e</sup> Partie*, ch. II, § II, n° 4.) En effet, la plupart des Juifs n'ont pas fait la Pâque en même temps que Notre-Seigneur, mais bien le

(1) Voir saint Matthieu, xxvi et xxvii. — Saint Marc, xiv et xv. — Saint Luc, xxii et xxiii.

(2) Noctis recolitur coena novissima	Post agnum typicum, expletis epulis,
Qua Christus creditur, agnum et	Corpus Dominicum datum discipulis,
azyma	Sic totum omnibus, quod totum sin-
Dedisse fratribus, juxta legitima	gulis
Priscis indulta patribus.	Ejus fatemur manibus.
	(Office de la Fête-Dieu.)

Le fait de la dernière Pâque du Sauveur a acquis une très grande importance par suite de l'erreur des Grecs schismatiques: ils prétendent, en haine des Latins, que la consécration eucharistique du pain *azyme* est invalide, et voudraient nier que le Sauveur s'en soit servi lui-même pour consacrer le jeudi saint. Non seulement il s'en est servi le jeudi 14 Nisan, mais encore le dimanche suivant, lorsqu'il renouvela l'acte de la consécration en faveur des deux disciples d'Emmaüs; car la loi défendait aux Juifs, sous peine de mort, l'usage du pain levé pendant huit jours, à partir du 14 Nisan, à midi.

vendredi soir, et le grand jour de la fête pour eux a été le samedi et non le vendredi.

Différentes preuves établissent ce fait remarquable. Ainsi, les œuvres serviles étant défendues le jour de Pâque, les Juifs n'auraient pu ni prendre, ni juger Notre-Seigneur dans ce grand jour de fête, s'ils l'eussent célébré le vendredi. Il paraît même que l'on devait surseoir à l'exécution des condamnés pendant les sept jours des Azymes, et nous avons un exemple de cette observance dans la détention de saint Pierre, sous le roi Hérode-Agrrippa. Le supplice du prince des apôtres était décidé ; mais il ne pouvait être mis à exécution qu'après les jours de la fête. *Erant autem dies azymorum, etc.* (*Actes*, XII, 3, etc.) Pierre était donc étroitement gardé dans l'attente du supplice lorsque l'ange de Dieu le délivra. Cet exemple nous explique pourquoi les conspirateurs juifs montrent tant de précipitation pour prendre, juger et faire crucifier Jésus avant le jour où ils devaient eux-mêmes célébrer la fête. C'était, comme on le voit par l'exemple de saint Pierre, pour ne pas être obligés de remettre à huit jours l'exécution de leur dessein.

Il est bien probable aussi que Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes, qui entreprirent d'ensevelir le corps du Sauveur, dès le vendredi soir, n'eussent point pu acheter le linceul et les aromates, si ce jour eût été communément regardé comme étant celui de la fête par la masse du peuple.

De plus, les Juifs, dans leur délibération contre Notre-Seigneur, déclarent formellement vouloir éviter de le prendre et de le mettre à mort pendant le jour de la fête ; la raison qu'ils en donnent n'est pas, il est vrai, leur respect pour la loi ; mais ils veulent choisir un autre jour, pour éviter, disent-ils, un tumulte populaire pendant la Pâque ; et cette parole contribue à prouver qu'ils ont dû,

en effet, mettre leur complot à exécution, avant le jour où eux-mêmes, ainsi que la majeure partie du peuple, devaient célébrer cette fête.

Enfin, la preuve suivante nous paraît péremptoire : saint Jean affirme que les princes des prêtres et les sénateurs juifs n'avaient pas encore fait la Pâque, le matin du vendredi. « Ils n'entrèrent point, dit-il, dans le prétoire de Pilate, afin de rester purs de toute souillure légale, et de *pouvoir ainsi manger la Pâque.* » Il ajoute que le vendredi, jour de la Passion du Sauveur, était en même temps, pour les Juifs, le jour de la *Préparation de la Pâque*, que le *Sabbat suivant était grand*, c'est-à-dire était le grand jour de la fête, et que, pour cette raison, les corps des suppliciés ne pouvaient rester exposés sur leurs croix ce jour-là, tandis qu'ils pouvaient y languir le vendredi sans inconvénient.

Toutes ces preuves réunies revêtent ainsi d'une complète certitude ce fait que la masse de la nation juive, avec les Pharisiens et les prêtres, n'ont pas mangé la Pâque le même jour que Notre-Seigneur et les Apôtres, mais bien vingt-quatre heures après, ou le vendredi soir (1).

Ce fait remarquable s'explique tout naturellement, par l'application de la règle pharisienne de *Badu*.

*Dès le temps de Notre-Seigneur, lorsque le quinzième*

(1) Eusèbe et saint Jean Chrysostome, l'un, le premier des historiens ecclésiastiques, et l'autre le premier des orateurs chrétiens, ont compris la difficulté et l'ont résolue dans le même sens qu'elle l'est ici. D'après Eusèbe, Jésus-Christ a célébré la Pâque le 15 de Nisan, selon la loi, et la plupart des Juifs, au contraire, l'ont faite un jour plus tard, ayant négligé l'observation du temps légal, pour arrêter le Sauveur. (Ce motif toutefois ne nous semble pas acceptable.) Saint Chrysostome adopte le même sentiment dans deux homélies différentes, l'une (84<sup>e</sup>) sur saint Matthieu, et l'autre (83<sup>e</sup>) sur saint Jean (*Patrologie grecque*, édit. Migne, t. LVIII, c. 754 et t. LIX, c. 452, et pour Eusèbe, voir Angelo Mai, *Scriptor. vet. nova collectio*, t. I, p. 255, 257).

*jour du mois lunaire de Nisan tombait astronomiquement un vendredi, les Pharisiens et la plupart des Juifs remettaient la fête de Pâque au lendemain samedi, comme le font encore les Juifs d'aujourd'hui, à l'exception des antitalmudistes ou Karaites, et l'immolation de l'agneau pascal avait ainsi lieu, pour la plus grande partie de la nation, le vendredi soir, et non le jeudi. (Voir VII<sup>e</sup> Partie, ch. II, § II.)*

Cette dissidence dans le jour de l'immolation de l'agneau pascal était d'autant plus facile, que, ce jour-là, l'agneau pouvait être immolé, sans le ministère des prêtres, par tout juif laïc, pourvu qu'il fût en état de pureté légale. On devait seulement porter au temple une coupe pleine du sang de la victime, et la remettre à un des prêtres qui la versait au pied de l'autel des holocaustes, suivant le rit des autres sacrifices.

Le Sauveur nous semble lui-même faire allusion à ces deux temps de la Pâque, quand il dit à son hôte : « Le temps convenable (1) pour moi est proche ; je fais la Pâque chez vous avec mes disciples. » Ces paroles, adressées à un étranger, doivent se rapporter au temps de la Pâque, et non au temps de la Passion du Sauveur. Elles supposent donc, pour la Pâque, un temps proche et un autre temps plus éloigné.

4. DESSEIN DE LA PROVIDENCE. — Tous ces faits, bien compris, nous initient aux plans admirables de la Providence : l'agneau pascal n'était, en effet, que la figure de l'Agneau divin ; et la délivrance de la servitude d'Égypte, rappelée par la fête de Pâque, était la prophétie symbolique de la grande délivrance que le Christ, promis de Dieu, devait apporter au monde entier. Il convenait donc,

(1) Il est remarquable que le texte grec, qui n'est lui-même qu'une traduction, porte en cet endroit, *ὁ καιρός*, c'est-à-dire *le temps convenable*, et non pas *ὁ χρόνος*, *le temps* (Matth., xxvi, 18).

et il entra dans les plans de la Providence, que l'Agneau divin fût immolé le jour même assigné à l'immolation de la victime figurative.

Il convenait aussi, et il entra dans les plans divins, que cette immolation se consommât un vendredi, et que le jour où Dieu avait achevé son œuvre créatrice, en donnant la vie au premier homme, fût aussi le jour où l'homme serait racheté et où le Fils de Dieu consumerait son œuvre réparatrice. Mais cette double coïncidence n'aurait pu avoir lieu sans l'erreur des Pharisiens ; la Providence a donc permis cette erreur, conséquence naturelle et encore subsistante aujourd'hui de leurs fausses exagérations : ils ont remis la Pâque au samedi, et ils ont eu ainsi la liberté et la facilité de consommer leur crime au moment marqué par les décrets éternels.

5. CONCLUSION. — Ces préliminaires étant établis, la question ne présente plus aucune obscurité en elle-même, et nous arrivons naturellement à la solution chronologique.

L'an 33 de l'ère chrétienne vulgaire est le seul, depuis l'an 26 jusqu'à l'an 36, où la Pâque, c'est-à-dire le 15 Nisan tombe, astronomiquement et historiquement, un vendredi. Cette année est donc la seule où Notre-Seigneur ait pu légalement faire la Pâque le jeudi soir, et les Pharisiens le vendredi soir. Quant à la Pâque de l'an 36, elle aussi tombe le vendredi ; mais elle se trouve nécessairement hors de cause ici : elle est trop éloignée de l'an 15 de Tibère, date initiale des quatre années de la période évangélique, et elle est, au contraire, trop rapprochée de l'emprisonnement de saint Pierre à Jérusalem, événement arrivé en l'an 42 de l'ère chrétienne, et cependant postérieur de plus de six années à la Passion du Sauveur.

On peut vérifier en détail les preuves de cette assertion, en ce qui regarde les époques pascales, dans la

*Restitution du calendrier hébraïque* (tableaux II, III, IV et V). Ces tableaux représentent les dates pascales reproduites conformément aux données du Talmud.

Le calendrier hébraïque montre ainsi que l'on doit fixer au dimanche 17 avril la Pâque de l'an 29, et il donne une fin de non-recevoir à ceux qui rapportent à cette année-là la mort du Sauveur.

Pour éluder cette impossibilité, le P. Patrizzi prétend qu'en l'an 29 l'agneau pascal aurait été immolé un mois plus tôt, le jeudi 17 mars, et la Pâque célébrée le vendredi 18, qui était, en effet, le jour de la pleine lune. (III, *Diss.* LII.) Mais il est difficile de supposer, et encore plus de prouver, qu'au siècle de Jésus-Christ, la Pâque ait pu tomber si tôt.

Ainsi, l'histoire et l'astronomie s'accordent pour nous indiquer le vendredi 3 avril de l'an 33, comme étant le vrai jour de la Pâque des Juifs et de la Passion du Sauveur.

### CHAPITRE III

#### Les dates confirmatives.

Les dates confirmatives nous sont données, il est vrai, en chiffres exacts, et c'est pourquoi nous les distinguons des dates purement approximatives; mais l'histoire, par ses lacunes actuelles, nous refusant quelques-uns des éléments nécessaires pour bien préciser ces dates, dans l'échelle générale des temps, leur époque se trouve rejetée dans une incertitude d'un an ou deux.

Malgré cette indétermination, les dates confirmatives complètent leur évidence en se réunissant, et, placées en regard des dates exactes, elles apportent à ces dernières une nouvelle certitude. Leur étude est donc très utile ici, et, de plus, elle nous offre le plus grand intérêt par la variété des sources. La première de ces dates est empruntée à la fameuse prophétie des semaines de Daniel, la seconde à un texte de l'Évangile de saint Jean, la troisième à l'histoire de la conversion du roi d'Edesse, Abgar, et les autres à divers récits tirés d'auteurs juifs. Ces dates, provenant de sources aussi différentes, nous montreront, par leur convergence vers les mêmes époques, l'accord parfait qui existe pour la chronologie, comme pour tout le reste, entre l'Ancien Testament, l'Évangile et l'histoire.